



Décisions et liste des résolutions

I. DECISIONS

EB93(1) Attribution du Prix de la Fondation Léon Bernard

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Léon Bernard, a attribué le Prix de la Fondation Léon Bernard pour 1994 à Sir Donald Acheson (Royaume-Uni) pour les services éminents qu'il a rendus dans le domaine de la médecine sociale.

(Onzième séance, 24 janvier 1994)
EB93/SR/11

EB93(2) Attribution de la bourse de la Fondation Jacques Parisot

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Jacques Parisot, a attribué la bourse de la Fondation Jacques Parisot pour 1994 au Dr Alfred Ole Sulul (République-Unie de Tanzanie).

(Onzième séance, 24 janvier 1994)
EB93/SR/11

EB93(3) Attribution du Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha, a attribué le Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha pour 1994 au Dr Abdul Wahab Sulaiman Al-Fouzan (Koweït) pour sa remarquable contribution à l'amélioration de la situation sanitaire dans la zone géographique où le Dr Shousha a oeuvré au service de l'Organisation mondiale de la Santé.

(Onzième séance, 24 janvier 1994)
EB93/SR/11

EB93(4) Attribution du Prix Sasakawa pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité du Prix Sasakawa pour la Santé, a attribué le Prix Sasakawa pour la Santé pour 1994 au Dr Mo-Im Kim (République de Corée).

(Onzième séance, 24 janvier 1994)
EB93/SR/11

EB93(5) Programme concernant la tuberculose

Le Conseil exécutif a pris note du rapport de situation du Directeur général¹ sur le programme concernant la tuberculose et a approuvé la création d'un compte spécial pour la tuberculose dans le cadre du fonds bénévole pour la promotion de la santé à dater du 1^{er} janvier 1994.

(Douzième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/12

EB93(6) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : situation sanitaire dans le monde et rapport sur l'activité de l'OMS

Le Conseil exécutif, ayant pris note des rapports sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux établis tant par son Comité du Programme que par le Directeur général au sujet d'un rapport annuel sur la situation sanitaire dans le monde qui soit, en même temps, un rapport sur les activités de l'OMS, a approuvé la proposition et accepté le plan soumis dans le rapport² du Directeur général suggérant que l'évaluation annuelle de la situation sanitaire dans le monde soit entreprise à partir de 1994 et que les rapports annuels paraissent à partir de 1995 en intégrant le rapport du Directeur général sur l'*Activité de l'OMS*. Le Conseil a décidé que les ressources additionnelles nécessaires devraient être mobilisées, et que les renseignements pertinents, outre ceux provenant de l'Organisation, devraient être tirés des rapports nationaux, le cycle de surveillance de la santé pour tous actuellement de trois ans étant remplacé par un cycle biennal qui mette l'accent sur les tendances de la situation sanitaire, sur la mise en oeuvre des soins de santé primaires et sur la mobilisation et l'utilisation des ressources pour la santé.

(Douzième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/12

EB93(7) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : mise à jour de la politique de la santé pour tous

Le Conseil exécutif, ayant pris note des rapports sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux établis tant par son Comité du Programme que par le Directeur général au sujet de la mise à jour des stratégies de la santé pour tous et de la redéfinition de la mission de l'OMS,³ a approuvé les mesures prises par le Directeur général pour définir des objectifs spécifiques et des cibles opérationnelles, en particulier grâce au neuvième programme général de travail et à une meilleure budgétisation des programmes, en adaptant les programmes aux ressources escomptées, et en se concentrant sur la résolution des problèmes de santé majeurs. Le Conseil a également approuvé la mise en place de nouveaux mécanismes de soutien en matière de politiques et de gestion, notamment le Conseil de la Politique mondiale, le Comité du Développement de la Gestion et les équipes de réflexion multidisciplinaires dont la création a été proposée. Le Conseil a prié le Directeur général de proposer des politiques spécifiques, des stratégies et des cibles opérationnelles, ainsi que les indicateurs correspondants, pour les activités de l'OMS que le Conseil doit examiner en janvier 1995. Le Conseil a également demandé au Directeur général de lui soumettre, à sa quatre-vingt-seizième session, en mai 1995, un rapport de situation sur un projet de stratégie révisée de la santé pour tous, ainsi qu'une redéfinition de la mission de l'OMS à la lumière de

¹ Document EB93/25.

² Document EB93/11 Add.1.

³ Document EB93/11 Add.2.

cette nouvelle stratégie, le document final devant être présenté à la quatre-vingt-dix-septième session, en janvier 1996.

(Douzième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/12

EB93(8) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : examen de programmes par des sous-groupes du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, ayant pris note des rapports sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux établis tant par son Comité du Programme que par le Directeur général au sujet de l'élaboration et de la gestion des programmes,¹ a approuvé le recours à des sous-groupes du Conseil exécutif pour l'examen approfondi des programmes, comme il est proposé dans le rapport du Directeur général, et a entériné l'orientation donnée par le Directeur général pour les examens de programmes par des sous-groupes du Conseil exécutif.²

(Douzième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/12

EB93(9) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : méthodes de travail du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, ayant pris note des rapports sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux établis tant par son Comité du Programme que par le Directeur général au sujet des méthodes de travail du Conseil exécutif,³ a approuvé la nouvelle présentation des documents du Conseil exécutif et décidé que les procès-verbaux seraient encore réduits de 20 %, et continueraient de présenter un compte rendu concis des faits, des décisions et des opinions attribuées aux orateurs, y compris les observations liminaires des membres du Secrétariat et leurs réponses.

(Douzième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/12

EB93(10) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : rapports sur les questions régionales

Le Conseil exécutif, ayant pris note des rapports sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux établis tant par son Comité du Programme que par le Directeur général au sujet de l'élaboration et de la gestion des programmes,¹ a approuvé les propositions contenues dans le rapport du Directeur général visant à améliorer l'efficacité des débats entre le Conseil et les Directeurs régionaux, en regroupant les questions apparentées en ce qui concerne les faits nouveaux survenus dans leur Région et en se concentrant sur les stratégies et les progrès intéressant les éléments opérationnels et gestionnaires importants.

(Douzième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/12

¹ Document EB93/11 Add.6.

² Document EB93/INF.DOC./7.

³ Document EB93/11 Add.5.

EB93(11) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : ressources en matière d'information

Le Conseil exécutif, ayant examiné les rapports sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux établis tant par son Comité du Programme que par le Directeur général au sujet des ressources en matière d'information,¹ a noté que le Directeur général, s'appuyant sur les compétences et les systèmes existants à tous les niveaux de l'Organisation, avait déjà pris des mesures pour améliorer la gestion et la communication, en particulier avec les Directeurs régionaux, en créant un Conseil de la Politique mondiale et un Comité du Développement de la Gestion; il a souligné que la priorité absolue devait être accordée à l'élaboration d'un système mondial d'information de l'OMS pour la gestion couvrant tous les niveaux de l'Organisation et répondant aux besoins en information pour la gestion des programmes et dans le domaine scientifique et épidémiologique. Ayant considéré qu'il était urgent de fournir aux mécanismes politiques et gestionnaires de l'OMS un soutien approprié en matière d'information, le Conseil a approuvé le plan présenté dans le rapport du Directeur général en vue de développer plus avant les systèmes d'information de l'OMS, et a demandé à être tenu au courant des progrès réalisés comme il est indiqué dans ce plan.

(Douzième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/12

EB93(12) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : désignation des membres du Conseil exécutif et sélection des membres du bureau

Le Conseil exécutif, ayant pris note du rapport de son Comité du Programme sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux,² particulièrement en ce qui concerne la question de la désignation des membres du Conseil et du mode de sélection du bureau, a recommandé que, lorsqu'il choisira son Président, le Conseil exécutif accorde une attention particulière à ses qualifications, sa compétence et son expérience.

En ce qui concerne la désignation des membres du Conseil, celui-ci a prié le Directeur général de rendre les Etats Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil attentifs à la nécessité de désigner une personne techniquement qualifiée dans le domaine de la santé, rappelant à cet égard l'article 24 de la Constitution de l'OMS.

(Douzième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/12

EB93(13) Programme de santé maternelle et de maternité sans risque

Le Conseil exécutif a pris note du rapport de situation du Directeur général³ sur le programme de santé maternelle et de maternité sans risque et a approuvé la création d'un compte spécial pour le programme de santé maternelle et de maternité sans risque dans le cadre du fonds bénévole pour la promotion de la santé, à dater du 1^{er} janvier 1994.

(Treizième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/13

¹ Document EB93/11 Add.8.

² Document EB93/11.

³ Document EB93/18.

EB93(14) Désignation du Président général des discussions techniques qui auront lieu pendant la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

Pour faire suite à la recommandation du Président de la Quarante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,¹ le Conseil exécutif a approuvé la désignation de Mme Kardinah Soepardjo Roestam comme Président général des discussions techniques qui auront lieu pendant la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, et a prié le Directeur général d'inviter Mme Soepardjo à accepter cette nomination.

(Treizième séance, 25 janvier 1994)
EB93/SR/13

EB93(15) Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

Le Conseil exécutif a procédé à l'examen et a pris note du rapport du Directeur général² sur les réunions des comité d'experts et des groupes d'étude suivants : Comité OMS d'experts sur la réadaptation après maladie cardio-vasculaire, eu égard plus spécialement aux pays en développement;³ Comité OMS d'experts pour la promotion de la santé sur les lieux de travail : abus de l'alcool et des drogues;⁴ Comité mixte FAO/OMS d'experts des Additifs alimentaires, quarantième rapport (Evaluation des résidus de certains médicaments vétérinaires dans les aliments),⁵ et quarante et unième rapport (Evaluation de certains additifs alimentaires et contaminants);⁶ Comité OMS d'experts de la Pharmacodépendance, vingt-huitième rapport;⁷ Comité OMS d'experts des Spécifications relatives aux Préparations pharmaceutiques, trente-troisième rapport;⁸ groupe d'étude de l'OMS sur le vieillissement et la capacité de travail;⁹ et groupe d'étude de l'OMS sur l'apprentissage par la résolution de problèmes des professionnels de la santé (pour une formation mieux adaptée des professionnels de la santé).¹⁰ Il a remercié les experts qui ont participé à ces réunions, et a prié le Directeur général de donner suite, selon qu'il conviendra, à leurs recommandations dans l'exécution des programmes de l'Organisation, en tenant compte de la discussion au Conseil.

(Quatorzième séance, 26 janvier 1994)
EB93/SR/14

¹ Document EB93/29.

² Document EB93/31.

³ OMS, Série de Rapports techniques, N° 831, 1993.

⁴ OMS, Série de Rapports techniques, N° 833, 1993.

⁵ OMS, Série de Rapports techniques, N° 832, 1993.

⁶ OMS, Série de Rapports techniques, N° 837, 1993.

⁷ OMS, Série de Rapports techniques, N° 836, 1993.

⁸ OMS, Série de Rapports techniques, N° 834, 1993.

⁹ OMS, Série de Rapports techniques, N° 835, 1993.

¹⁰ OMS, Série de Rapports techniques, N° 838, 1993.

**EB93(16) Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude¹ :
Comité OMS d'experts de la Pharmacodépendance, vingt-huitième
rapport²**

Le Conseil exécutif a décidé, vu la nécessité, face à l'évolution des schémas d'abus de drogues, d'une prompte action internationale sur le plan de la réglementation, que les directives révisées pour l'examen par l'OMS aux fins d'un contrôle international des substances psychoactives engendrant une dépendance, adoptées par le Conseil à sa quatre-vingt-cinquième session,³ seraient modifiées en ce qui concerne leur application de la manière suivante :

- 1) s'il y a une notification par une Partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 ou à la Convention sur les substances psychotropes de 1971, ou une demande expresse de la Commission des Stupéfiants des Nations Unies concernant le contrôle international des substances psychoactives, le Comité d'experts de la Pharmacodépendance procédera à un examen critique de telles substances dès que possible, sans qu'un préexamen soit nécessaire;
- 2) dans tous les autres cas, un examen critique sera effectué seulement après que la substance en cause aura fait l'objet d'un préexamen et aura été sélectionnée en vue d'un examen critique par le Comité d'experts.

(Quatorzième séance, 26 janvier 1994)
EB93/SR/14

**EB93(17) Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui
justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution**

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Directeur général sur les Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution,⁴ tout en convenant que les services de l'OMS devraient continuer d'être assurés de façon ininterrompue, a prié le Directeur général de poursuivre ses efforts pour recouvrer les arriérés de contributions des Membres concernés et de faire rapport sur cette question au comité du Conseil exécutif chargé d'examiner certaines questions financières avant la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, afin de permettre au comité de formuler des recommandations à l'Assemblée de la Santé, au nom du Conseil, sur la base des dispositions de la résolution WHA41.7 et des arriérés de contributions à ce moment.

(Quatorzième séance, 26 janvier 1994)
EB93/SR/14

**EB93(18) Révision de la liste des organisations non gouvernementales en relations
officielles avec l'OMS**

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales,⁵ a décidé de maintenir des relations officielles, pendant une nouvelle période de trois ans, avec 53 des 55 organisations non gouvernementales dont le cas a été examiné à la présente

¹ Document EB93/31.

² OMS, Série de Rapports techniques, N° 836, 1993.

³ Document EB85/1990/REC/1, annexe 7.

⁴ Document EB93/33.

⁵ Document EB93/44.

session, et il a remercié ces organisations de leur précieuse contribution à l'activité de l'OMS. Inquiet de la collaboration limitée au cours de la période considérée et souhaitant assister à une revitalisation de la collaboration, le Conseil a décidé de maintenir des relations officielles, pour une période d'une année, avec le Fonds monétaire mondial de Rééducation fonctionnelle et l'Association internationale pour l'Etude du Foie, afin de permettre l'élaboration de plans de travail.

En application de la décision EB91(10), le Conseil a également passé en revue les relations avec trois autres organisations non gouvernementales. Le Conseil a noté avec satisfaction que les efforts faits pour revitaliser la collaboration avec la Société internationale pour l'Etude du Développement du Comportement et la Société internationale de Biométéorologie avaient abouti à des plans constructifs d'activités menées en collaboration avec l'OMS, et il a donc décidé de maintenir des relations officielles avec ces deux organisations. Compte tenu du fait que la restructuration du Conseil de l'Industrie pour le Développement n'a entraîné aucune modification de sa constitution, le Conseil a décidé de maintenir également des relations officielles avec cette organisation.

(Quatorzième séance, 26 janvier 1994)
EB93/SR/14

EB93(19) Rapports du Corps commun d'inspection

Le Conseil exécutif, ayant examiné les rapports du Corps commun d'inspection intitulés "Décentralisation des organismes du système des Nations Unies", "Avantages et inconvénients du système de classement des emplois", "Coopération entre le système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales", "Vers un réseau intégré de bibliothèques au sein du système des Nations Unies", "Représentation hors siège des organismes des Nations Unies : vers plus d'unité" et "Gestion des bâtiments dans le système des Nations Unies", ainsi que le rapport du Directeur général les concernant,¹ a remercié les inspecteurs de leurs rapports. Le Conseil a constaté que si, d'une manière générale, les commentaires du Comité administratif de Coordination et du Directeur général concordaient avec les avis émis dans les rapports du Corps commun d'inspection, il existait des divergences de vues avec les inspecteurs sur certains points précis. Le Conseil a demandé au Directeur général de transmettre son rapport, accompagné des avis et des observations du Conseil, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, aux membres du Comité administratif de Coordination, au Président du Corps commun d'inspection et au Commissaire aux Comptes de l'OMS, pour information.

(Quatorzième séance, 26 janvier 1994)
EB93/SR/14

EB93(20) Ordre du jour provisoire et durée de la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif a approuvé les propositions du Directeur général concernant l'ordre du jour provisoire de la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.² Rappelant sa décision antérieure³ suivant laquelle la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait au Palais des Nations, à Genève (Suisse), et s'ouvrirait le lundi 2 mai 1994 à midi, et rappelant également que, à sa quatre-vingt-onzième session, le Conseil avait recommandé que, à partir de 1994, les années où il n'y aurait pas examen du budget programme, la clôture de l'Assemblée de la Santé serait prononcée au plus tard à midi le jeudi de la deuxième semaine, afin que la brève session du Conseil puisse se tenir à la fin de cette deuxième

¹ Document EB93/43.

² Documents EB93/45 Rev.1 et EB93/INF.DOC./2.

³ Décision EB92(11).

semaine, le Conseil a décidé que la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé prendrait fin au plus tard le jeudi 12 mai 1994 à midi.

(Quatorzième séance, 26 janvier 1994)
EB93/SR/14

EB93(21) Date et lieu de la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil

Le Conseil exécutif a décidé que sa quatre-vingt-quatorzième session s'ouvrirait le vendredi 13 mai 1994 au Siège de l'OMS, à Genève (Suisse).

(Quatorzième séance, 26 janvier 1994)
EB93/SR/14

II. LISTE DES RESOLUTIONS

- EB93.R1 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé
- EB93.R2 Nomination du Directeur régional pour le Pacifique occidental
- EB93.R3 Nomination du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est
- EB93.R4 Remerciements au Dr U Ko Ko
- EB93.R5 Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA
- EB93.R6 Mise en oeuvre de la stratégie pharmaceutique révisée de l'OMS : révision et amendement des bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques de l'OMS
- EB93.R7 Lutte contre l'onchocercose par la distribution d'ivermectine
- EB93.R8 Neuvième programme général de travail pour une période déterminée (1996-2001 inclusivement)
- EB93.R9 La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant
- EB93.R10 Santé maternelle et infantile et planification familiale : besoins actuels et orientation pour l'avenir : pratiques traditionnelles nocives pour la santé des femmes et des enfants
- EB93.R11 Santé maternelle et infantile et planification familiale : besoins actuels et orientation pour l'avenir : la qualité des soins par la santé maternelle et infantile et la planification familiale
- EB93.R12 Rôle du pharmacien à l'appui de la stratégie pharmaceutique révisée de l'OMS
- EB93.R13 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : comités du Conseil exécutif
- EB93.R14 Etat du recouvrement des contributions et état des avances au fonds de roulement

-
- EB93.R15 Fonds immobilier
- EB93.R16 Examen du fonds de roulement
- EB93.R17 Emploi et participation des femmes à l'OMS
- EB93.R18 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel
- EB93.R19 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel : traitements du personnel occupant des postes non classés et du Directeur général
- EB93.R20 Collaboration avec les organisations non gouvernementales : rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales
- EB93.R21 Nomination du comité du Conseil exécutif chargé d'étudier certaines questions financières avant l'Assemblée mondiale de la Santé

.
= = =